Les conflits d'intérêts

d'ordre général que j'ai soulevées. J'ai bon espoir, s'il y consent, que l'on pourra trouver une solution équitable.

Pour ma part, l'un ou l'autre des documents dont j'ai parlé, c'est-à-dire des documents faisant état du droit de disposer de mes avoirs et l'acceptation de ce droit, l'accord de la fiducie lequel, comme je l'ai signalé, était un document illégal en ce sens qu'il n'était pas autorisé par le Conseil de la radio-télévision canadienne, la preuve qu'il a été appliqué en 1968 et quoi que ce soit de nature à prouver que mon exposé d'aujourd'hui correspond à la réalité, tout cela est à la disposition de tout député qui voudrait s'enquérir à ce sujet; et cela est une preuve, non seulement du dilemme où l'on peut se trouver mais de la véritable lacune des modalités actuelles concernant les conflits d'intérêts.

• (2020)

Je ferai tout en mon pouvoir pour aider à résoudre la question. J'entends la résoudre non pas pour moi, parce que je crois l'avoir résolue honnêtement et définitivement pour ce qui est du CRTC—c'est maintenant à lui d'agir—mais pour résoudre le problème des autres députés en général qui, tout à fait inconsciemment, sont parties à une organisation autorisée où ils ne peuvent disposer en toute liberté de leurs intérêts. Je suis certes disposé à les aider à cet égard.

Pour terminer, je voudrais dire encore que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de régler une situation qui a été pour le moins embarrassante. Je dis embarrassante, car bien que je sois persuadé en mon âme et conscience d'avoir agi comme il le fallait, je me rends compte néanmoins qu'on pouvait se poser des questions. Si je peux contribuer à régler cette question en m'aidant moi-même et les autres aussi à déterminer les règles qui seraient un bon moyen de résoudre ce genre de conflit et qui, avant tout, n'empêcherait pas les intéressés d'entrer dans la vie publique en dépit de telles circonstances, dans ce cas il me semble qu'il faut se donner la peine d'agir. Pour ma part, je suis tout disposé à collaborer à l'application de la technique ou des méthodes que la Chambre, dans sa sagesse, aura décidé d'utiliser.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Annapolis Valley désire-t-il poser une question?

M. Nowlan: Oui, si vous permettez, monsieur l'Orateur. Il ne fait pas de doute que les propos du ministre ce soir sont intéressants et c'est le respect réciproque pour l'intégrité d'autrui qui a inspiré quelque peu mes propos d'avant le souper qui, je m'en félicite, ont été assez modérés.

Toute la question qui nous préoccupe dans le débat d'aujourd'hui n'est pas le respect que je peux éprouver pour le ministre en tant que ministre ou en tant que collègue, ou encore comme ami; le problème qui nous préoccupe est la façon dont le public perçoit notre tâche ici, officiellement en tant que député, que chef du gouvernement ou...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. On peut difficilement dire que c'est là une question. Je voudrais que le député pose sa question maintenant.

M. Nowlan: Oui monsieur l'Orateur, j'arrive à ma question. Voilà pourquoi je voudrais poser deux questions au ministre. Tout d'abord, lorsque l'offre d'achat a été faite en 1973—et je comprends sans mal l'hésitation du ministre à tenter d'accélérer les choses—pourquoi l'agent ne s'est-il pas empressé d'agir? Deuxièmement, afin qu'il y ait une divulgation publique complète ici ce soir, avant même que nous nous rendions au comité, le ministre s'efforcerait-il, de même que ses collègues ministériels, de répondre aux questions que j'ai fait inscrire au Feuilleton?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, je suis certain que le député comprend la situation. Comme j'ai chargé l'agent de cette responsabilité, je ne dois certes pas lui dire quoi faire. Je puis assurer au député qu'il n'y a aucune communication entre nous à ce sujet.

Je devrais également signaler au sujet de la question plus générale qu'il arrive souvent, d'après ce que je crois comprendre, que les affaires dont le conseil est saisi traînent un an ou plus. De fait, j'ai noté hier qu'il rendait des jugements sur des affaires remontant à juin de l'an dernier, ce qui prouve au député que le délai peut être long.

Quant à la deuxième, au sujet des questions inscrites au Feuilleton, elle porte sur un domaine plutôt vaste. J'espère qu'on répondra aux questions dans la mesure du possible; cet après-midi, mon honorable ami a posé une question, mais comme sa portée était plutôt vaste, j'espère que la Chambre me permettra d'y répondre de façon assez détaillée.

La question est d'ordre assez général en ce sens qu'elle demande ce qui constitue un contrat. Par exemple, on a fait allusion à divers ministères qui ont été sous ma responsabilité. Autant que je sache, il n'y a pas eu de contrats de ce genre. Il y a peut-être eu, par exemple, une campagne publicitaire relative à la sécurité routière ou à l'alcotest ou quelque chose du genre, qui fut probablement l'œuvre d'une agence de publicité. Mais je puis assurer au député, encore une fois, sans réserve, que je n'y ai exercé aucune influence. Bien au contraire.

Cela m'amène à soulever un point que le comité devrait se poser, je crois, savoir donner une définition plus précise de ce que représente réellement un contrat passé entre la «Couronne» et un député ou tout autre particulier. Cette définition doit-elle s'étendre pour comprendre, par exemple, Air Canada ou la Commission canadienne du blé, pour ce qui est du carnet de permis des agriculteurs? Qu'est-ce qu'un contrat en ces termes? Je ne prétends pas connaître la réponse, mais je puis assurer au député que, pour ma part, on y répondra le mieux possible.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, prenant la parole après le ministre, je tiens à reprendre les mots qu'il vient d'employer et à lui donner l'assurance, comme le feront sans aucun doute tous les autres députés, que nos délibérations à la Chambre des communes du Canada, si nous voulons servir le peuple canadien qui nous y a élus, dépendent vraiment et profondément de ce dont le ministre a parlé—et j'ai noté ses paroles—«chacun doit respecter l'intégrité des autres». A mon avis, c'est sûrement là un point sur lequel tous les députés à la Chambre tomberont d'accord ce soir.